

Découvrez

le métier de magistrat, magistrate administrative

Juger en toute indépendance les conflits qui opposent les citoyens à l'administration pour protéger les libertés fondamentales des justiciables.

Au quotidien

Plus de 1 300 magistrates et magistrats administratifs s'assurent que l'administration respecte le droit et notamment les libertés fondamentales des citoyens. Elles, ils peuvent exercer leur métier de juge partout en France : dans un tribunal administratif, y compris outre-mer, dans une cour administrative d'appel ou à la Cour nationale du droit d'asile.

Assurer une fonction essentielle, partout en France

Lorsqu'une personne conteste une décision de l'administration auprès d'un tribunal administratif ou d'une cour administrative d'appel, son affaire est confiée à un magistrat ou une magistrate. Elle, il recherche le droit applicable à la situation et analyse tant les arguments de la personne que ceux, en sens inverse, de l'administration. Elle, il écoute les deux parties lors de

l'audience, avec ses collègues (souvent les décisions sont prises par trois magistrates ou magistrats), puis délibère avec eux de la solution à retenir. C'est elle ou lui qui rédige le jugement qui correspond à cette solution.

À la Cour nationale du droit d'asile, le magistrat, la magistrate administrative préside une chambre et ses audiences.

ELLE TÉMOIGNE

CLAIRE

magistrate dans une cour administrative d'appel



“

« Ma mission ? **Protéger les citoyens des éventuelles erreurs et abus que peut commettre l'administration.** »

Être magistrate administrative, pour moi, c'est d'abord être le juge administratif de proximité que chaque citoyen peut saisir dans le cadre d'un désaccord avec l'administration. Ma mission ? Protéger les citoyens des éventuelles erreurs et abus que peut commettre l'administration et vérifier que l'action de l'administration est conforme au droit et à l'intérêt général. Au quotidien, j'ai la satisfaction d'exercer une mission essentielle à l'État de droit.

”



TOUT SAVOIR SUR NOS MÉTIERS

SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « RECRUTEMENT » :
RECRUTEMENT ET CARRIÈRES (CONSEIL-ETAT.FR)



DÉCOUVRIR NOS OFFRES D'EMPLOI SUR
CHOISIRLESERVICEPUBLIC.GOUV.FR

Candidatez !

Conditions d'accès et profils recherchés

Par concours, externe ou interne, par la voie de l'Institut national du service public (INSP), par détachement ou au « tour extérieur », il existe plusieurs voies d'accès pour devenir magistrat ou magistrate administrative.

Les conditions diffèrent d'une voie à une autre.

Accédez à toutes les informations :

- sur le site internet du Conseil d'État rubrique « Nous rejoindre – les métiers de juge – magistrat, magistrate administrative »

Les qualités pour exercer le métier de magistrat, magistrate administrative ? Aimer la réflexion, le débat, le droit, aimer et savoir rédiger, être autonome et organisé, savoir travailler en équipe.



Perspectives de carrière

Au sein des juridictions administratives

Après quelques années d'ancienneté, les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel offrent des possibilités d'évolution. Après avoir occupé la fonction de « rapporteur » à leur arrivée, les magistrates et magistrats peuvent devenir « rapporteur public » en charge de prononcer publiquement des analyses juridiques sur les litiges vus en audience. Elles et ils peuvent exercer des fonctions d'encadrement, en se voyant confier la présidence d'une chambre (y compris à la Cour nationale du droit d'asile), et de pilotage, en accédant à la présidence d'une juridiction. Les magistrates et magistrats peuvent aussi rejoindre le Conseil d'État.

À « l'extérieur »

Dans le cadre de la mobilité, les magistrates et magistrats administratifs peuvent accéder à des postes à responsabilités au sein d'une administration territoriale (régions, départements, communes, services déconcentrés de l'État, etc.), centrale (ministères), ou relevant d'une autorité administrative indépendante, voire dans des établissements publics et des entreprises publiques.

Les avis de concours et de vacances d'emplois sont diffusés :

- sur le site internet du Conseil d'État, rubrique « Nous rejoindre – les métiers de juge – magistrat, magistrate administrative »



TOUT SAVOIR SUR NOS MÉTIERS

SUR NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE « RECRUTEMENT » :
RECRUTEMENT ET CARRIÈRES (CONSEIL-ETAT.FR)



DÉCOUVRIR NOS OFFRES D'EMPLOI SUR
CHOISIRLESERVICEPUBLIC.GOUV.FR